



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française



## EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille quatorze et le douze mars à neuf heures, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le quatre mars deux mille quatorze, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

Présents :	excusés avec procuration :	absents :
3	2	5

### Délibération N° 10-2014

#### OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI, *a reçu procuration de Mme Clarisse POIA,*
- M. Bruno SANDRAS,
- M. René TEMEHARO, *a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI,*

**Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 193 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire M 14 ;

**Vu** la délibération n° 01-2014 du 14 janvier 2014 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire ;

**Vu** la délibération n°08-2014 du 12 mars 2014 portant affectation du résultat de l'exercice 2013 ;

**Vu** les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

**Vu** l'appel nominal, cinq membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

\* \* \*

Monsieur le Président rappelle que le vote du Budget primitif constitue pour le Centre de gestion et de formation un acte majeur à double titre :

- C'est un programme financier évaluant les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser sur l'année à venir.
- C'est un acte juridique par lequel le Président, organe exécutif de l'établissement public, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil d'administration.

Conforme aux règles budgétaires et comptables de sincérité, de prudence et d'équilibre, ce budget primitif s'inscrit dans un contexte général dégradé. Intervenant dans un contexte économique difficile, marqué par une baisse significative des ressources des communes de Polynésie française, le budget de l'exercice 2014 a été construit en conséquence dans le respect des grandes orientations définies par les élus du conseil d'administration.

L'année 2013 était une année de fonctionnement en année pleine, certaines grandes opérations telle que « les rencontres avec les communes » ou « le concours de Cat B » ont permis d'obtenir une meilleure lisibilité de la dépense pour les exercices à venir. Le budget 2013 avait été construit avec de grandes incertitudes telles que le nombre de candidats potentiels, le nombre de copies qui devront être corrigées etc. Ces données nous sont aujourd'hui connues ce qui nous permet d'améliorer nos prévisions budgétaires dans ces champs de compétences du CGF.

Comme indiqué lors du Débat d'orientation budgétaire, l'augmentation, ou la baisse du taux de cotisation, fixé à ce jour à hauteur de 2,4% n'est pas souhaitable, alors que l'étendue des missions du centre de gestion et de formation ne cesse de croître.

L'intégration est l'un des aspects les plus importants de la mise en œuvre de la réforme portant création de la fonction publique des communes, car cette procédure a de fortes implications sociales. Celle-ci vient en effet modifier la situation personnelle de tous les employés communaux intégrables.

La procédure de l'intégration, définie par les textes, prévoit en aval une formation d'intégration de 3 jours obligatoire, qui est organisée par le CGF. Le coût de cette formation était estimée au Budget 2013 à 20 000 Francs par stagiaire. Ces journées d'intégration sont, dans la mesure du possible, organisées sur le terrain ; dans les communes concernées, afin de limiter autant que possible, les coûts de transport. En 2013, 47 agents ont bénéficié de cette formation d'intégration ( deux groupes à Nuku Hiva et 2 groupes à Rimatara) pour un montant total de 1 069 396 Francs soit 22 753 Francs par agent.

Le budget 2014 prévoit la poursuite et le développement de ces formations, au fur et à mesure des intégrations opérées par les communes.

Le recrutement direct par nomination de fonctionnaire fait également l'objet d'une formation dite « d'accueil », cette formation d'une durée de 5 jours était estimée au Budget 2013 à 30 000 Francs par stagiaire. En 2013, 65 agents ont bénéficié de cette formation dite d'accueil (1 groupe aux Marquises et 3 groupes à Tahiti) pour un montant total de 2 358 050 Francs soit, 36 278 Francs par stagiaires.

Une analyse fine de l'ensemble de ces coûts nous permet d'affiner nos prévisions budgétaires afin de proposer au vote des élus un budget 2014 le plus sincère possible.

La mise en place d'une première « préparation au concours » à l'occasion des épreuves du 19 septembre, a rencontré un vif succès auprès des agents des communes, une sélection des candidats à la préparation a dû être opérée le CGF ne pouvant accepter toutes les demandes.

Les agents ainsi formés ont mis toutes les chances de leur côté pour réussir ces épreuves. Les correcteurs et examinateurs du concours ont largement témoigné du fait que les candidats formés par le CGF étaient manifestement plus performants que ceux n'ayant pas bénéficié d'une préparation.

Dans le cadre du concours de catégorie A, 36 agents des communes ont bénéficié de cette préparation. Fort de ce succès une part non négligeable de l'enveloppe budgétaire 2014, allouée à la Formation est consacrée aux préparations aux concours.

Passée la période de construction et d'installation, le Centre de gestion et de formation a abordé au cours de l'année 2013 sa phase de développement de ses missions, sur la base de ressources techniques et financières constantes.

La montée en charge progressive des activités a entraîné la nécessité de renforcer les moyens humains du CGF, d'autant que ces activités ont pris un caractère récurrent.

Il a été ainsi proposé dès le premier trimestre 2014 de procéder au recrutement d'un deuxième cadre de catégorie B, au service « concours ».

### **L'évolution entre les exercices est la suivante :**

#### Recettes réelles de fonctionnement :

313 530 859 Francs en 2012 et 350 668 846 en 2013 soit une évolution des recettes de + 11,85 %.

#### Dépenses réelles de fonctionnement :

133 194 137 Francs en 2012 et 256 446 498 en 2013 soit une progression de + 92,54 %.

#### Dépenses d'investissement :

31 661 217 Francs en 2012 et 10 596 501 francs en 2013 soit une baisse de 66,53 %.

Le fort ralentissement des dépenses d'équipement s'explique par la fin de la période de construction et d'installation du CGF.

L'augmentation naturelle des dépenses réelles de fonctionnement est liée au fait que le Centre de gestion et de formation poursuit le développement de ses missions, une des conséquences est que la charge en personnel croît à mesure de la montée en charge des activités du centre. De surcroît l'année de référence ; 2012, n'était pas une année pleine les personnels du CGF ayant été recrutés en cours d'année, et principalement à partir du mois de mai 2012.

Enfin, la convention de mise à disposition proposée par l'UPF, propriétaire des locaux siège de notre établissement public, a été reconduite au mois d'août 2013 pour une nouvelle période d'un an. Le loyer incorpore les charges locatives et les fluides, pour un coût très compétitif (coût annuel 10 800 000 Francs).

Ces locaux, se voulaient particulièrement adaptés aux activités du CGF. Force est de constater qu'avec la montée en charge des activités du Centre la superficie des locaux ne permettront plus d'ici à deux ans de travailler dans des conditions satisfaisantes. Déjà, afin de procéder à l'archivage de nos données, notamment celles liées au concours, nous avons été contraints de louer un local situé au 4<sup>ème</sup> étage de notre immeuble pour un coût annuel de 1 080 000 francs hors charges.

Il convient donc, dès ce BP 2014 d'engager une réflexion autour de nos besoins à horizon 2016, en lançant une étude de programmation. Cette étude vise à recenser les besoins des directions tant en

espaces de travail que de rangement ou d'archivage. Le plus difficile étant pour chacun des agents du Centre de se projeter à horizons 10 ans, l'idée première étant de programmer notre futur établissement à sa juste mesure.

**Aussi, le Budget global 2014 du Centre de gestion et de formation s'équilibre en dépenses et en recette à hauteur de 559 762 409 Francs en fonctionnement et 110 162 778 Francs en investissement.**

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le document constituant le Budget Primitif 2014 du Centre de Gestion et de formation.

**Article 2:** De voter le Budget Primitif 2014 en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre.

**Article 3:** D'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recette, tel que présenté ci-après :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

**Section de fonctionnement**

En dépense par chapitre

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	179 734 852
012	Charges de personnel et frais assimilés	258 187 557
65	Autres charges de gestion courante	16 300 000
67	Charges exceptionnelles	300 000
042	Opération d'ordre de transfert	4 781 394
023	Virement section de fonctionnement	100 458 606
	TOTAL	<b>559 762 409</b>

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement inscrite au compte 023 : 100 458 606 Francs.

**Section de fonctionnement**

En recette par chapitre

Chapitre	Libellé	Vote
7088	Produits des services, du domaine et ventes	200 000
74	Dotations et participations	333 583 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	225 979 409
	TOTAL	<b>559 762 409</b>

## Section d'investissement

### En dépense par chapitre

Chapitre	Libellé	Vote
20	Immobilisation incorporelles	14 200 000
21	Immobilisation corporelles	90 950 000
20-21	RAR opération	763 723
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 159 055
27	Dépôts et cautionnements versés	90 000
	TOTAL	110 162 778

## Section d'investissement

### En recette par chapitre

Chapitre	Libellé	Vote
28	Amortissement des immobilisations	4 781 394
021	Virement de la section de fonctionnement	100 458 606
1068	Excédent de fonctionnement	4 922 778
	TOTAL	110 162 778

**Article 4:** Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

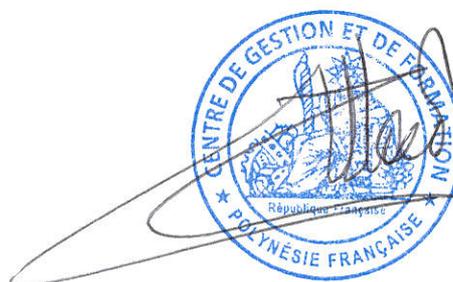
**Article 5:** Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents.

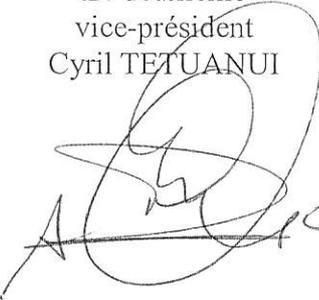
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Papeete, le 12 mars 2014

Le Président  
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le conseil d'administration :

Le premier vice-président Bruno SANDRAS 	Le deuxième vice-président Cyril TETUANUI 	Le troisième Vice-président Clarisse POIA 
Le quatrième Vice-président René TEMEHARO 	Membre titulaire du CA Valentina CROSS	Membre titulaire du CA Philip SCHYLE
Membre titulaire du CA Henri TUEINUI	Membre Titulaire du CA Raymond VOIRIN	Membre titulaire du CA Fernand TAHIATA

Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 19/03/14.....
- Publiée ou affichée le : 19/03/14.....
- Retirée le : .....